

Le Conseil Express

Séances du 8 et du 15 septembre 2026

En bref

Lors des séances du 8 (ordinaire) et du 15 (extraordinaire) septembre 2026, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté plusieurs résolutions importantes et discuté de différents sujets. Vous trouverez ci-dessous certains de ces points. Pour tout savoir sur les séances du conseil, visitez le villesadp.ca/seance-du-conseil/.

Décisions du conseil

GESTION CONTRACTUELLE

Le Conseil municipal a accordé plusieurs contrats, notamment :

- Un contrat pour les travaux de réfection d'un ponceau sur la 5^e Avenue à 2528-4340 Québec inc. (Excavation Villeneuve) pour une somme de 114 847,96 \$ incluant les taxes applicables;
- Un contrat pour les travaux de réfection du ponceau du 67, rang du Trait-Carré à 9224-5034 Québec inc. (John Excavation) pour une somme de 112 885,81 \$ incluant les taxes applicables;
- Un contrat pour le contrôle des matériaux en chantier pour le ponceau de la 5^e Avenue et le poste Bell à Groupe ABS inc. pour une somme 27 869,94 \$ incluant les taxes applicables.

AUTORISATIONS

Fermeture de rue : la Ville autorise la fermeture de la rue de la Meunerie entre le boulevard Sainte-Anne et la rue Lauzon le 27 septembre 2026 de 9 h à 15 h dans le cadre des Journées de la culture.

Autorisation : la Ville autorise la tenue de la Grande Guignolée des médias, le 3 décembre 2026, de 6 h à 21 h, à l'arrêt du boulevard Sainte-Anne au croisement de la rue des Cèdres (face à la Banque Nationale), en provenance de Saint-Lin-Laurentides.

Autorisation : la Ville autorise les véhicules tout terrain (VTT) à circuler dans les rues le dimanche 18 octobre 2026 de 8 h 30 à 13 h dans le cadre de la Grande Marche Pierre Lavoie.

Emprunt par obligations : la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 747 000 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2026, réparti selon différents règlements d'emprunt (voir le procès-verbal officiel pour la liste). Les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La Ville a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoption de règlements

LE RÈGLEMENT 1085 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE :

Il établit les règles encadrant l'octroi et la gestion des contrats municipaux afin d'assurer la transparence, l'intégrité, l'équité et la saine utilisation des fonds publics. Il prévoit notamment des mesures pour prévenir la collusion, la corruption, les conflits d'intérêts et le favoritisme, tout en favorisant la rotation des fournisseurs, l'achat local, les biens et services québécois ou canadiens ainsi que le développement durable. Il définit également les responsabilités des élus, des employés et des fournisseurs, ainsi que les procédures à suivre pour l'attribution, la modification et le suivi des contrats municipaux.

Domaine Normandie

Dans le dossier de la distribution d'eau potable dans le domaine Normandie, à la suite du dépôt du rapport d'enquête sur la cessation d'exploitation des systèmes d'aqueduc et d'égout privés par Aqua-Gestion inc. daté de juillet 2026 réalisé par le Bureau de réexamen et du commissaire-enquêteur du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le Conseil municipal confirme son intention à faire réaliser l'étude sans toutefois s'engager dans la mise en œuvre des solutions potentielles.

Demande d'aide financière

Le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale pour les travaux de la rue Rolland et de la 5^e Avenue. Il confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Étienne Bérard, directeur du Service des infrastructures et techniques est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.



Le Conseil en ligne

villesadp.ca • youtube.com/@villeSADP

Prochaine séance ordinaire : mardi 13 octobre 2026

